

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15		<i>Séance du</i> jeudi 6 février 2025
Présents : 12	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : W. DE VREESE
Procurations : 3	Le 29 janvier 2025	<u>Secrétaire de séance</u> : N. CAQUELIN
Absent excusé : 0		

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 06/2025

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Daniel KOENIG, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, M. Pierre THUMANN, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS et M. David WEIL

Procurations : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M. Wilfrid DE VREESE, M Denis GUILLEMOIS, procuration faite à Mme Isabelle GRAFF, Mme Vanessa JACQUES, procuration faite à M. Daniel KOENIG

Absent(s) excusé (s) : /

Objet : **Adoption du programme de voirie 2025 de l'Eurométropole**

Le Conseil

Sur proposition de la Commission plénière,

Après avis des conseils municipaux des communes concernées

Arès en avoir délibéré

Approuve

- le programme sous réserve des avis favorables des conseils municipaux des communes ;
- le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2025 telles que mentionnées :
 - o en annexe 1 : liste des projets Strasbourg,
 - o en annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain,
 - o en annexe 3 : liste des projets dans les Communes, hors Strasbourg,
- la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 4 ;

Autorise

la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la règlementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents ;
- à solliciter pour les projets eau et assainissement :
 - o l'occupation temporaire du terrain,
 - o l'instauration de servitudes de passage et d'occupation permanente du sous-sol ;

Accusé de réception en préfecture 067-216703637-20250206-6-2025-DE Date de télétransmission : 11/02/2025 Date de réception préfecture : 11/02/2025

Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20250206-6-2025-DE
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

- à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaires à la réalisation de ces projets ;
- à organiser ou à solliciter l'organisation, par les services de l'Etat, des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique ;
- à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires ;
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés) ;
- à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets ;
- à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique (annexe 4).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2025 et suivants de l'Eurométropole, ainsi que sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et Mobilités Actives ... ou des crédits délégués par d'autres directions de l'Eurométropole de Strasbourg.

Autorise M. le Maire à émettre et à signer les documents y afférents.

Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 6 février 2025

La secrétaire de séance
Nathalie CAQUELIN

Le Maire
Wilfrid DE VREESE





Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20250206-6-2025-DE
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025